

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE 6 TER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« publication du décret de nomination »

le mot :

« nomination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de mise en cohérence avec les amendements précédemment proposés.